Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202606_I_G-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

*DEPARTEMENT DU FINISTERE*

-

*MAIRIE DE RIEC SUR BELON*

-

*REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

**L'an deux mil vingt-six,**
**Le 12 février à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.**
**Etaient présents (23) :** S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, D. CADO, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, J. FURIC, S. LE SQUER, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, Y. GUILLOU.
**Absent représenté (3) :** F. PENCHE à A. MARSILLE (jusqu'à 18h39, point n°IV), K. LE CARRE par C. HENNÉ., C. NERZIC par S. MIOSSEC
**Absent non représenté (0) :**
*G. PILORGÉ a été nommé secrétaire de séance.*

| | |
|---|---|
| **OBJET** | **I) RESSOURCES - FINANCES**<br>G) Lotissements : Affectation des résultats 2025 |

**Le Conseil municipal,**
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2025 Lotissements,
Vu le projet de compte financier unique 2025 Lotissements,
Vu l'article L2311-5 du CGCT permettant au Conseil Municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte financier s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire
Considérant que les résultats estimés des rapprochements des balances de ce compte sont les suivants :

- section d'exploitation : 77 383.10 €
- section d'investissement : 0 €

Considérant qu'il y a lieu d'affecter ces résultats,

***Après en avoir délibéré,***

Affecte au budget 2026 l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe Lotissements 2025 comme suit :

- En section d'investissement au C/1068 : 0.00 €
- En section de fonctionnement au C/002 : 77 383,10 €

Précise qu'il n'y a pas de résultat à inscrire à la section d'investissement.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme,
**LE MAIRE,**
**Sébastien MIOSSEC**

MAIRIE DE RIEC SUR BELON - 29340 (Finistère)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202606_I_G-DE

